



Garde au vendredi soir ou au samedi midi ?

Par **patoche59**, le 12/04/2012 à 13:44

Bonjour,

Mon frère me demande de faire des recherches et demande conseil.

En effet, depuis plusieurs années, il est divorcé et a toujours pris ses enfants du samedi au dimanche soir.

Son ex-femme a divorcé de son second époux il y a quelques mois et depuis le harcèle pour qu'il prenne les enfants à partir du vendredi soir comme son second ex mari et lui dit qu'elle peut l'attaquer.

Mon frère ne souhaite pas les prendre à partir du vendredi soir car il travaille dans une nouvelle société (une semaine sur deux du matin jusqu'au samedi 13 h ou 15 h et une semaine sur deux de l'après midi le soir jusque 22 h sauf le vendredi 20 h 30 et le samedi après midi jusque 19h...). Il ne peut pas se permettre de refuser les heures car sous contrat.

Son ex femme lui a dit qu'il pouvait les laisser seuls car "ils sont habitués" (12 ans et 10 ans).

Que doit il faire sachant que sur les papiers de divorce il était noté samedi mais qu'elle affirme que depuis qu'il n'y a plus d'école le samedi matin il est obligé de les prendre le vendredi soir ?

Merci de votre aide.

Par **Laure11**, le 12/04/2012 à 16:21

Bonjour,

Si il est indiqué sur le jugement que le père doit prendre les enfants le samedi matin, le père n'a pas à les prendre le vendredi soir, école le samedi matin ou pas.

Il faut que la mère respecte les termes du jugement.

Cordialement.

Par **patoche59**, le 12/04/2012 à 19:21

Bonsoir

Merci de vos conseils mais voilà un autre souci se pose.

Elle (son ex) est de mauvaise foi.

Mon frère, suite à son divorce et à la perte de son travail, s'est surrendetté. Le juge a décidé de l'effacement des dettes au vu de sa situation...

Il devait des pensions alimentaires mais son ex femme n'a pas voulu les signaler à la BDF car déclarées les avoir reçues au niveau impôts et CAF !!

A ce jour, mon frère a payé ses dernières pensions alimentaires... en espèces !!!!!!!!!!!

Vous voyez où je veux en venir ??

Elle le menace : soit il prend les enfants le vendredi soir soit elle entame une procédure avec l'huissier pour non paiement de la pension alimentaire car rien ne prouve qu'il lui a bien donné.

Je me rends malade de cette situation car le moral de mon frère en prend un coup...

Merci de vos conseils (rapides) car la menace serait apparemment exécutable dès la semaine prochaine selon le cas où mon frère prend ou non ses enfants vendredi soir....

Cordialement